

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RETRAITÉ.ES

de l'académie de Versailles

LUNDI 1^{er} AVRIL 2019 de 14h à 16h30

à la section ACADÉMIQUE du SNES-FSU à ARCUEIL

Ordre du jour : actualité sociale, actualité des retraité.es, dossiers en cours, dispositif d'action et préparation de la MANIFESTION du JEUDI 11 AVRIL à l'appel des 9.

Avec la participation de Marylène Cahouet, secrétaire nationale des retraité.es du SNES-FSU, représentant la FSU Retraité.es dans le groupe des 9 et au Haut Conseil de l'Âge.

Lieu : Section académique du SNES Versailles - 3, rue Gouyon du Verger - 94 ARCUEIL (RER B ARCUEIL-CACHAN)

Plan d'accès sur le site du SNES Versailles

Date et horaires : LUNDI 1er avril de 14h à 16h30

Éditorial

Le « grand débat national », corseté dans son questionnement a été largement débordé par des initiatives citoyennes et les cahiers de doléances **Le désaveu de la politique menée** reste très majoritaire, les mouvements revendicatifs pas plus que les marches des gilets jaunes n'ont cessé. Arrive le moment des décisions prétendues « fortes » qu'on ne voit pas poindre...

Les moyens violents utilisés pour museler les oppositions à une politique ultralibérale accroissent plutôt les tensions : mise en cause des libertés syndicales et du droit de manifester (loi anticasseurs qui a lézardé la majorité parlementaire, loi Blanquer...), répression policière sans précédents contre des gilets jaunes pacifiques largement condamnée.

Il s'agit en effet de poursuivre les projets dévastateurs (loi PACTE, Education, Fonction Publique, retraites). Les principales dispositions de la loi santé seront adoptées par ordonnances. Que nous réserve la loi prochaine sur « la dépendance » ?

Face à l'urgence sociale et à l'urgence climatique les manifestations se succèdent : 8 mars, 15, 16, 19, bientôt le 30 mars, le 1^{er} avril. Elles font apparaître des convergences dans la volonté d'un changement de politique. Toutes ces luttes entretiennent l'espoir dans un contexte toutefois complexe. La bataille de l'opinion reste donc primordiale. Il faut déjouer les tentatives de division entre syndicats, entre public et privé, entre salariés et retraités et entre les retraités eux-mêmes.

En effet, chez les retraité.es, il reste plus de 3 millions de personnes encore assujetties à la hausse de la CSG qui est, pour elles aussi, une injustice. Tous les retraités subissent les effets de la désindexation des pensions qui, avec la hausse de la CSG, porte à 3% la perte de pouvoir d'achat pour la seule année 2019. Nos revendications concernent l'ensemble des retraités.

Il y a alors de quoi être alertés quand le parti LREM se prononce « contre la sous-indexation des retraités les plus modestes ». On pressent la piste d'une redistribution des moins pauvres vers les plus démunis épargnant ainsi les vrais riches, les détenteurs de capitaux. C'est pourquoi la poursuite de l'action et la campagne d'opinion auxquelles appelle le groupe des 9 a toute son importance.

La carte pétition jointe en sera l'un des supports en attendant un tract unitaire pour des actions dans des communes, dans des départements. Nous vous remercions de **la retourner dès maintenant**. Les pétitions collectées seront rassemblées pour un dépôt collectif dans le cadre d'initiatives en direction des pouvoirs publics ou des élus qu'il faut mettre devant leurs responsabilités (avec double au Président).

Et le jeudi 11 avril sera pour tous les retraités un temps fort de manifestation.

Martine Beaulu-Barlier
Le 15 mars 2019

Sommaire

p. 2 : Refus de l'impôt ou refus de l'injustice fiscale
p. 3 : Carte pétition
p. 4 : Perte d'autonomie : un calendrier mais quelles perspectives ?
Annexe : enveloppe T pour le retour de la pétition

Refus de l'impôt ou refus de l'injustice fiscale

Le mouvement des Gilets Jaunes est né du rejet d'une taxe qu'on a pu percevoir comme un refus de l'impôt.

Il existe bien ce refus, mais il vient des plus riches. C'est le refus de la redistribution des richesses. Leurs détenteurs ne cessent de vitupérer la dépense publique, mais 54% vont à la protection sociale, et le reste finance les services publics. Les « premiers de cordée » ont coupé la corde !

Le refus des Gilets Jaunes vise **l'injustice fiscale**. En la matière, la France est bien placée: dette plutôt qu'impôt, taxe plutôt qu'impôt direct, impôt proportionnel plutôt que progressif, sur les revenus du travail plutôt que sur ceux du capital, avec pour corollaire la réduction des services publics. Choix favorables aux plus riches.

60% des recettes de l'État proviennent en 2018 de l'impôt indirect, 53,6% pour la seule TVA. Réputée indolore, elle est injuste, surtout pour les classes populaires, obligées de dépenser tout ce qu'elles gagnent pour vivre et donc imposées sur la totalité de leur revenu, même en cas d'exemption d'impôt sur le revenu (IR). Celui-ci, plus juste car progressif, n'apporte que 25% des recettes et l'impôt sur les sociétés (IS) 8,7% seulement. Quant à la CSG, impôt encore affecté, elle rapporte plus que l'IR.

A peine à l'Élysée, le président Macron a multiplié **les cadeaux aux très riches** : remplacement de l'ISF par l'IFI sur les biens immobiliers qui épargne les plus grosses fortunes (coût : 3,5 Mds sans garantie de création d'emplois), réduction de l'*exit tax* (800 millions), prélèvement forfaitaire unique (PFU) qui réduit à 12,8% la taxation des revenus du capital (4 Mds) alors que pour les salariés imposables la première tranche est à 14%. En même temps il a augmenté la CSG pour une majorité de retraité-e-s, baissé les APL et maintenu des mesures fiscales défavorables aux retraité-e-s. Le prélèvement à la source fait craindre la fusion IR-CSG en vue du transfert du financement de la protection sociale des entreprises vers les ménages. La fiscalité locale, reste marquée par les inégalités territoriales.

Quant aux entreprises, leurs dirigeants, leurs actionnaires pourront remercier E. Macron : baisse de l'IS à 25% en 2022, très avantageuse pour les plus grandes entreprises proportionnellement moins imposées que les PME. Imposition des GAFAM, lutte contre les paradis fiscaux : l'Etat peut mieux faire.

Pour contenir la hausse de la dette (critères de Maastricht) il ne reste que **la réduction des services publics** (chemins de fer, poste, justice, perceptions ...)

Sur tous ces terrains le SNES poursuit la lutte, avec la FSU au sein du groupe des 9. Par leurs actions, les retraité-e-s ont arraché des annulations de la hausse de la CSG, amplifiées le 10 décembre, en réponse au mouvement des Gilets Jaunes. Mais on est encore loin du compte. Poursuivons la lutte pour l'annulation totale de cette hausse, la revalorisation de nos pensions, et le développement des services publics.

Daniel Tenand

Carte pétition

Merci de découper et renvoyer la carte ci-dessous à la section académique (enveloppe T ci-joint).



M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
55, RUE DU FAUBOURG
SAINT-HONORÉ
75008 PARIS

Contrairement à vos engagements, **vous avez gravement mis en cause le pouvoir d'achat des retraités** déjà attaqué par les gouvernements précédents : **augmentation de 25 % de la CSG, désindexation des pensions** que le gouvernement considère comme une allocation. **Aucune revalorisation en 2018** malgré une inflation de 1,6 % et seulement 0,3 % en janvier 2019 pour une inflation estimée à 1,4 %. Les 1 % les plus riches verront leur **pouvoir d'achat** progresser de 6 % en 2019, celui **des retraités aura reculé de 3 %**.

Pour la grande majorité d'entre eux c'est un mois de pension en moins sur trois ans. **Le rétablissement du pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s est indispensable et urgent.**

Monsieur le président, nous vous demandons :

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires
- Une mesure immédiate de revalorisation de 3 % compensant la baisse récente de pouvoir d'achat des retraités
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.

Nom et prénom :

Ville :

Courriel :

Perte d'autonomie : un calendrier mais quelles perspectives ?

En réponse à la mobilisation exceptionnelle des personnels des EHPAD l'an dernier, E. Macron a refusé de recevoir une délégation mais a annoncé une loi. Près de 400 millions ont été débloqués en urgence, notoirement insuffisants.

Aujourd'hui le calendrier se précise : après une consultation menée d'octobre à décembre, Dominique Libault, président du Haut Conseil pour le Financement de la Sécurité Sociale, remet un rapport le 28 mars. Le projet de « loi sur la dépendance » est annoncé pour la fin 2019.

On peut déjà commenter l'intitulé de la loi : le terme « dépendance » infériorise, marginalise, fixe aussi les limites de la loi à ce que le Président a appelé « la vulnérabilité du grand âge ». Il connote l'idée de charge pour la société et porte en cela la marque du choix de société que défend ce gouvernement.

Les limites de la loi sur le « vieillissement » de 2015 et le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie rendent **les besoins considérables**. La situation des personnels et des résident.es dans bien des EHPAD est poignante et scandaleuse, celle des personnels des services d'aide à domicile est tout aussi insupportable. La moyenne du reste à charge en EHPAD est de 2 000 euros (3 000 en région parisienne) ; le plafonnement de l'Aide Personnalisée pour l'Autonomie (APA) peut rendre le coût du maintien à domicile très onéreux. La solution individuelle du recours aux aidants familiaux crée des situations bien difficiles.

Aux 22 Mds consacrés actuellement à la perte d'autonomie, il faudrait ajouter au moins 10 Mds. Le chiffre n'est pas contesté.

Pressée de faire de la publicité à un sujet sensible dans l'opinion, avant même la remise du rapport Agnès Buzyn a annoncé « des mesures fortes » mais insiste sur des points qui n'augurent pas des évolutions bien positives. La loi doit préserver une liberté de choix du lieu d'accueil de la personne âgée ; il faut « maîtriser » (?) le reste à charge dans les EHPAD, celui du maintien à domicile étant exclu car prétendu « maîtrisé », il faut renforcer l'appui aux aidants. Est annoncée la revalorisation des « métiers de l'âge »...

La question du financement est bien sûr la pièce maîtresse du dispositif. Parmi les propositions les plus médiatisées, figure celle du groupe « Matières grises » (Luc Broussy, Jérôme Guedj...). Il propose de **continuer à faire payer** (à quel taux ?) la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) - actuellement fixée à 0,5% et prélevée sur les salaires, les pensions et les revenus du patrimoine - alors que la dette de la Sécu aura été épongée (et à quel prix en plus pour les patients et les hôpitaux). A quoi s'ajouterait un apport de CSG.

Est mise aussi sur la table la proposition de la Mutualité Française en commun avec l'organisme d'assurances ORCIP **d'une complémentaire peut-être obligatoire**, entérinant ainsi les attaques contre la Sécu.

La contribution du SNES-FSU avec le groupe des 9 s'inscrit évidemment à contre-courant de cette dérive individualiste et assurancielle. La perte d'autonomie fait partie des aléas de l'existence pour lesquels a été créée la Sécurité Sociale. A ce titre elle doit faire partie de la branche maladie comme la maternité, la maladie, le décès, l'invalidité. Le financement serait assuré en supprimant les 27,5 Mds d'exonérations de cotisations sociales (2017) et en luttant contre l'optimisation et l'évasion fiscales. L'aide à la perte d'autonomie a besoin d'un service public donnant un statut à des personnels mieux formés et mieux rémunérés. Une bataille nouvelle en perspective ?

Martine Beaulu-Barlier